



Convocation juge d'instruction

Par popeyou

bonjour,

je vis en Espagne, francais, et je suis convoqué devant le juge d'instruction à l'île de la Réunion pour un interrogatoire en première instruction, compte tenu de la distance, des frais à engager et aucun hébergement possible sur place, je suis dans l'impossibilité de m'y rendre quels sont mes recours, en sachant que je ne refuse pas d'être interrogé sur cette affaire.

Merci

Par Isadore

Bonjour,

Si vous êtes vraiment dans l'impossibilité matérielle de faire ce déplacement (la distance n'est pas en soi un obstacle, il existe des avions, quant à l'hébergement il y a des hôtels) voyez d'urgence avec votre avocat.

Vous devez être entendu en tant que témoin ou prévenu ?

Il est notamment prévu par le Code de procédure pénale la possibilité de recourir à la visioconférence :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042779899]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042779899[/url]

Par ESP

Bonjour,

Je pense qu'il faut commencer par informer le greffe qui vous a contacté; de votre absence, en précisant votre adresse et votre volonté de coopérer.